

République française

LOZERE

## VEBRON - Commune

Séance du 26 février 2024

Membres en exercice :

11

Date de la convocation: 19/02/2024

*vingt-six février deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Alain ARGILIER*

Présents : 11

Votants: 11

Pour: 11

Contre: 0

Abstentions: 0

**Présents :** Alain ARGILIER, Jean-Marc AURES, Valérie BLANC, Christine DOUTRES, Ludovic INSALACO, Grégory MAURIN, Pierre MORATI, Mélody QUET, Elsy ROUSSET, Nicole TEISSIER, Sylvestre VINCENT

**Représentés:**

**Excusés:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Christine DOUTRES

### Objet : Plan de financement - aménagement de la rue piétonne des Conces - DE\_015\_2024

#### OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire expose le projet suivant : **aménagement de la rue piétonne des Conces**

Monsieur le Maire précise que la partie de la route allant vers le pont de Vébron est très empruntée par des véhicules légers comme des camions et de nombreux piétons en période estivale empruntent cette route. le tronçon est dangereux.

Monsieur le Maire demande d'examiner le projet pour la création d'une rue piétonne au lieu dit les Conces pour sécuriser ce passage.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à : 22 107.00 € T.T.C.

M. le Maire informe le conseil municipal que le projet est éligible à une aide de du Conseil Départemental 48 en tant que contrat territorial en voirie à hauteur de 30%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Adopte le projet** - Création d'un rue piétonne au lieu dit les Conces - **pour un montant de 22 107.00 € T.T.C.**

Préfecture

Date de reception de l'AR: 11/03/2024

048-214801938-DE\_015\_2024-DE

- Adopte le plan de financement ci-dessous

DEPENSES (e)	HT	TTC	RECETTES (€)	TTC
Travaux	18 422.50 €	22 107.00 €	Etat	
Création d'une rue piétonne au lieu dit les Conces			Région	
			Département 48	6 632.10 €
			Autres	
			Autres	
			<b>Autofinancement</b>	15 474.90€
<b>Total</b>		<b>22 107.00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>22 107.00€</b>

- Sollicite une subvention de 6 632.10€ auprès du Conseil Départemental 48 en contrat territorial - Voirie, correspondant à 30% du montant du projet.
- Charge le Maire de toutes les formalités.

Alain ARGILIER  
Maire de VEBRON




Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le 11 / MARS / 2024  
et publié ou notifié